



Affichée le  
24 décembre 2024

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

## Conseil de Communauté de communes

### Extrait du registre des délibérations Séance du 17 décembre 2024

Conseillers en exercice : 38  
Conseillers titulaires présents : 32  
Pouvoirs : 5  
Votants : 37

Date de convocation : 11 décembre 2024  
Date d'affichage : 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du Carrousel d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Laurent Gautier, Président élu par délibération n°052/2024 en date du 17 décembre 2024.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres du Conseil communautaire et constaté que le quorum est atteint.

#### Etaient présents :

Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Madame MORELLI Marie-Laure, Madame CADART Anne-Marie, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, Monsieur VERDIER Jacques, Monsieur BARIANT Jean-Pierre, Madame DEVRIENDT Laëtitia, Monsieur BENSAL Malek, Madame PALOMARES Aline, Monsieur BAKKER Hubert, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame ROUEN Dominique

#### Avait donné pouvoir :

Monsieur SALMON Patrick à Monsieur VORDONIS Patrick  
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur SCHMIT Benoit  
Monsieur DOARÉ Louis-Jean à Madame ROUEN Dominique  
Madame COURTYTERA Véronique à Madame GAIR Laurence  
Monsieur GREEN Alain à Monsieur GAUTIER Laurent

#### Absent :

Monsieur WITTMAYER Bruno

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Paul Garcia Robin, secrétaire de séance.

**Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy**

**DÉLIBÉRATION N°057/2024**

**OBJET : COMPTE-RENDU AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

**Le Conseil communautaire,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur Laurent Gautier, Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, élu par délibération n°052/2024 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2024, relatif au compte-rendu au Conseil communautaire de l'exercice des pouvoirs délégués ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 5211-10, ainsi que l'article L. 2122-17 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** la délibération n°015/2024 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2024-DRCL-BDE-027 en date du 25 novembre 2024 de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne portant démission d'office de Monsieur Jean-François Oneto de son mandat de conseiller municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

**Considérant** les décisions intervenues depuis le précédent Conseil communautaire et relatives aux points suivants :

N° Acte	Objet	Dépenses engagées
040/2024 23/10/2024	KOESIO : Signature du contrat de location pour un matériel d'impression (durée 4 ans) pour le pôle attractivité et développement économique	Montant trimestriel du contrat : 163,39 euros HT 196,07 euros TTC
041/2024 09/09/2024	KELIO : Signature du contrat portant sur l'installation, le paramétrage, l'assistance et la maintenance d'un logiciel de gestion des absences et la formation	Installation et paramétrage du logiciel : 3 320 euros HT 3 984 euros TTC Montant mensuel du contrat pour l'assistance et la maintenance du logiciel : 200,23 euros HT 240,28 euros TTC Formation au logiciel : 130 euros HT 156 euros TTC
042/2024 09/09/2024	Virements de crédits de chapitre à chapitre par application de la fongibilité des crédits en M57	

N° Acte	Objet	Dépenses engagées
043/2024 19/09/2024	Conseil départemental 77 : Signature de la convention de partenariat pour la participation de la CCPB au stand départemental présent sur le Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) prévu du 10 au 12 décembre 2024	Versement contribution n°1 avant le 31 octobre 2024 : 600,00 euros TTC Versement contribution n°2 avant le 31 décembre 2024 : 600,00 euros
044/2024 04/10/2024	SEMAPHORES EXPERTISE : Signature du contrat de mission d'étude de la fiscalité professionnelle du territoire de la CCPB afin de connaître le tissu fiscal du territoire, de développer des outils d'analyse et de penser une évolution de la politique fiscale au regard de la politique de développement économique du territoire	10 225,00 euros HT 12 270,00 euros TTC
045/2024 09/10/2024	COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE : Signature de la convention de mise à disposition et d'autorisation de travaux relative à la « maison des élus » pour l'utilisation des locaux par la CCPB pour l'installation du pôle attractivité et développement économique. La présente convention s'applique tant que nécessaire et devient caduque à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention globale.	
046/2024 17/10/2024	DM SERVICES : Signature de l'avenant n°1 au marché n°21M004 relatif à la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage et du terrain familial de la CCPB (suppression de la fermeture annuelle des AGV)	Moins-value : 18 000 euros HT 21 600 euros TTC Nouveau montant du marché : 181 085,60 euros HT hors révision
048/2024 23/10/2024	MMA : Signature d'un avenant au contrat d'assurance dommages aux biens (à compter du 4 septembre 2024) pour l'adjonction du bâtiment nommé Pôle attractivité et développement économique situé à Ozoir-la-Ferrière	350,00 euros TTC pour la période du 4 septembre au 31 décembre 2024
050/2024 25/10/2024	Virements de crédits de chapitre à chapitre par application de la fongibilité des crédits en M57	
051/2024 06/11/2024	CULLIGAN : Signature d'un avenant au contrat n°21C008 à la suite du transfert d'activité à la société GRUNDFOS WATER TREATMENT France (à compter du 3 septembre 2024) pour l'entretien périodique d'un adoucisseur d'eau au Dojo intercommunal	Changement du nom de l'entreprise qui n'entraîne pas de modification financière
052/2024 26/11/2024	EN.OM.FRA : Signature de la modification n°1 au marché 22M008 qui intègre 3 prestations supplémentaires rendues nécessaire par le nombre supérieur de couches d'enrobé constaté au nombre initialement prévu (marché prestations géotechniques (mission G2) dans le cadre de la création d'un demi-échangeur sur la RD1004)	Nouveau montant du marché : 26 770 euros HT soit une augmentation de 825 euros HT représentant 3,18 % du montant initial
053/2024 27/11/2024	ARVAL Service Lease : Signature d'un avenant pour la prolongation d'un an du contrat de location longue durée d'un véhicule automobile type Renault Twingo électrique à compter du 25/11/2024	Montant mensuel 305,31 euros TTC

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Prend acte de l'usage des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ozoir-la-Ferrière, le 17 décembre 2024

Le Président,  
Laurent Gautier



Le Secrétaire de séance,  
Jean-Paul Garcia Robin



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, situé 43 rue du Général de Gaulle à 77 000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*